



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 73990

Texte de la question

Mme Marisol Touraine attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur la reconnaissance de l'engagement des anciens volontaires du progrès. De 1963 à 1978, les personnes recrutées par l'Association française des volontaires pour le progrès (AFVP) ont été exclues des droits à la retraite. Il leur était théoriquement impossible de se voir accorder la validation des trimestres passés en Afrique et le rachat des points retraite, puisque la convention de volontariat ne leur permet pas d'être considérés comme des salariés expatriés. Il semblerait cependant que certaines caisses régionales d'assurance maladie autorisent le rachat des points retraite et la validation des trimestres. Elle le remercie de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Marisol Touraine](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73990

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : affaires étrangères, coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1349